

REGLEMENT DU TROPHÉE DU TOURISME RESPONSABLE ÉDITION 2026

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'organisation du trophée du tourisme responsable, concours organisé par la Société Publique Locale Destination Touristique Domfront Baignoles.

Article 1 – Objectif du concours

Le Trophée du tourisme responsable a pour objectif de :

- Identifier, valoriser et encourager les acteurs du tourisme engagés dans des pratiques plus responsables ;
- Récompenser les projets et les initiatives qui participent au développement durable et à l'attractivité du territoire ;
- Renforcer les liens et la fierté d'appartenance entre les professionnels engagés pour un tourisme plus responsable ;
- Mettre à l'honneur les réussites du secteur lors de la Journée du tourisme réunissant l'ensemble des acteurs.

Article 2 – Conditions de participation

Peuvent participer au concours :

- Tous socioprofessionnels exerçant une activité touristique sur les territoires des Communautés de Communes Andaine-Passais et Domfront Tinchebray Interco ou ayant souscrit à un pack partenaire 2026 avec la Société Publique Locale Destination Touristique Domfront Baignoles ;
- Et à condition d'avoir mené ou initié un projet ou une action à caractère responsable entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025.

Pour candidater, la structure candidate doit :

- Déposer un dossier comprenant la présentation d'une action, via le formulaire de candidature dédié.
- Les candidatures sont ouvertes du 23 février 2026 au 23 mars 2026 inclus.

Article 3 – Catégories des trophées

Le Trophée du tourisme responsable est décliné en 5 catégories permettant de valoriser la diversité des engagements des professionnels du territoire.

DESTINATION *Domfront Bagnoles*

1- Trophée « Préservation de l'environnement » : Agir pour l'environnement

Il récompense une action contribuant à réduire l'impact environnemental de l'activité touristique ou à préserver les ressources naturelles.

Exemples d'actions :

- Mise en place du tri des déchets et réduction des emballages ;
- Installation d'équipements économes en eau ou en énergie ;
- Développement d'une offre favorisant les mobilités douces ;
- Création d'un espace favorable à la biodiversité ;
- Suppression du plastique à usage unique.

2- Trophée « Ancrage local et circuits courts » : Faire vivre le territoire

Il récompense une initiative favorisant l'économie locale, les partenariats de proximité, les circuits courts et la valorisation du territoire.

Exemples d'actions :

- Approvisionnement auprès de producteurs locaux ;
- Création d'offres touristiques en partenariat avec d'autres acteurs du territoire ;
- Mise en avant de produits ou savoir-faire locaux ;
- Organisation d'événements valorisant le patrimoine local ;
- Intégration d'artisans ou producteurs dans l'expérience client.

3- Trophée « Engagement social et humain » : Placer l'humain au cœur du tourisme

Il récompense une action favorisant l'inclusion, l'accessibilité, le bien-être des publics, la qualité de vie au travail, la solidarité ou le lien avec les habitants et des équipes.

Exemples d'actions :

- Aménagement pour améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- Politique de qualité de vie au travail pour les salariés ;
- Tarification solidaire ou actions à destination de publics spécifiques ;
- Partenariat avec des structures sociales ou associatives ;
- Sensibilisation des équipes aux pratiques responsables.

4- Trophée « Sensibilisation et expérience responsable » : Sensibiliser et inspirer

Il récompense une initiative permettant de sensibiliser les visiteurs aux enjeux environnementaux ou sociétaux ou de proposer une expérience plus respectueuse et éducative.

Exemples d'actions :

- Mise à disposition d'informations sur les éco-gestes à adopter ;
- Création d'activités pédagogiques autour de l'environnement ;
- Valorisation des bonnes pratiques auprès des clients ;
- Mise en place d'un parcours découverte respectueux des milieux naturels ;

- Communication transparente sur les engagements de la structure.

5- Catégories spéciales

- Prix coup de cœur du jury : initiative particulièrement innovante, inspirante ou exemplaire, toutes catégories confondues.
- Prix coup de cœur du public : soumis au vote des participants à la journée du tourisme.

Article 4 – Modalités d'évaluation des candidatures

Une vérification préalable de la conformité des dossiers est effectuée par l'équipe de direction de la Société Publique Locale Destination Touristique Domfront Baignoles.

Les candidatures déclarées recevables sont ensuite examinées par un jury composé de neuf membres : experts des démarches responsables, partenaires institutionnels, élus et personnalités qualifiées.

Les actions sont évaluées selon 4 critères :

Pertinence de l'action	Impact de l'action	Caractère inspirant de l'action	Engagement de la structure
6 points	6 points	4 points	4 points
Adéquation de l'initiative avec les enjeux environnementaux, sociaux ou économiques du territoire	Effets concrets et les bénéfices réels de l'action pour l'environnement, le territoire, les publics ou l'activité.	Capacité de l'action à servir d'exemple et à donner envie à d'autres professionnels de s'engager.	Apprécie le niveau d'implication réel de la structure et la volonté d'inscrire l'action dans la durée.

Dans l'exercice de ses missions, le jury veille à agir avec objectivité, équité et bienveillance, en prenant en considération la diversité des structures candidates, leurs tailles, leurs moyens ainsi que la nature des actions conduites sur le territoire. En outre, le jury :

- Ne peut, en aucun cas, présenter de candidature au présent concours ;
- Délibère souverainement et en toute impartialité ;
- Se réserve la faculté d'attribuer un trophée spécial ;
- Est, dans la mesure du possible, représenté lors de la cérémonie de remise des trophées et participe à leur attribution.

Article 5 – Remise et valorisation des trophées

La remise officielle des Trophées du tourisme responsable se tiendra lors de la Journée du tourisme, **mardi 31 mars 2026 à 17h00, à l'hôtel spa du Béryl à Baignoles de l'Orne.**

Le concours donne lieu à la remise de : **6 trophées** correspondant aux **catégories définies à l'article 3.**

Dotation :

Chaque lauréat bénéficiera de :

- 1 mise à l'honneur visuelle lors de la cérémonie dans sa catégorie ;
- 1 présentation de son projet dans un carnet d'inspirations édité pour l'événement et remis aux participants ;
- 1 trophée fabriqué localement, accompagné d'un diplôme ;
- 1 reportage photographique de son activité réalisé par un photographe professionnel ;
- 1 valorisation dans les supports de communication de la Société Publique Locale Destination Touristique Domfront Baignoles ;
- 1 valorisation de son engagement avec rédactionnel et photo, dans le futur magazine de destination, imprimé environ à 20 000 exemplaires et diffusé en auprès des partenaires, des habitants et des touristes.
- Les nommés et lauréats pourront également faire l'objet d'une valorisation auprès des médias locaux.

Article 6 – Modalités de participation

La participation au trophée est gratuite.

Pour participer aux trophées du tourisme responsable, la structure candidate doit :

- Compléter et transmettre un dossier de candidature comprenant la présentation d'une action, via le formulaire dédié, au plus tard le **23 mars 2026** ;
- S'engager à présenter son action en un temps maximum de **5 minutes** lors de la Journée du tourisme
- Fournir son logo et 5 à 6 photos aux fins de communication.

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite ne pourra être examiné.

La transmission du dossier de candidature vaut acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi qu'autorisation de diffusion des éléments communiqués dans le cadre de la promotion du concours.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits

Les candidats déclarent disposer de l'ensemble des droits nécessaires sur les éléments transmis dans le cadre de leur candidature (textes, visuels, logos, photographies, vidéos, etc.) et garantissent la Société Publique Locale Destination Touristique Domfront Bagnoles contre tout recours à ce titre.

Les candidats autorisent, à titre gratuit et sans limitation de durée, la reproduction et la diffusion de ces éléments, ainsi que l'utilisation de leur nom, de leur dénomination sociale et la captation et la diffusion de leur image, sur tout support de communication, aux fins de promotion du concours et de valorisation des actions présentées.

Article 8 – Litiges

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du règlement sera soumis à l'appréciation souveraine de la Société Publique Locale Destination Touristique Domfront Bagnoles.

Contacts :

Société Publique Locale Destination Touristique Domfront Bagnoles
Château - Hôtel de Ville, 15 allée Aloïs Monnet, 61140 Bagnoles de l'Orne Normandie
SIREN : 982 935 934 - RCS Alençon
SA à Conseil d'Administration
Capital social de 150 000 €

Karen SAINT-PATRICE, Directrice : k.saint-patrice@bagnolesdelorne.com
Pauline VOLLAIS, Cheffe de Service Tourisme : p.vollais@bagnolesdelorne.com
Eric MAZIER, Responsable Offices de Tourisme : e.mazier@bagnolesdelorne.com